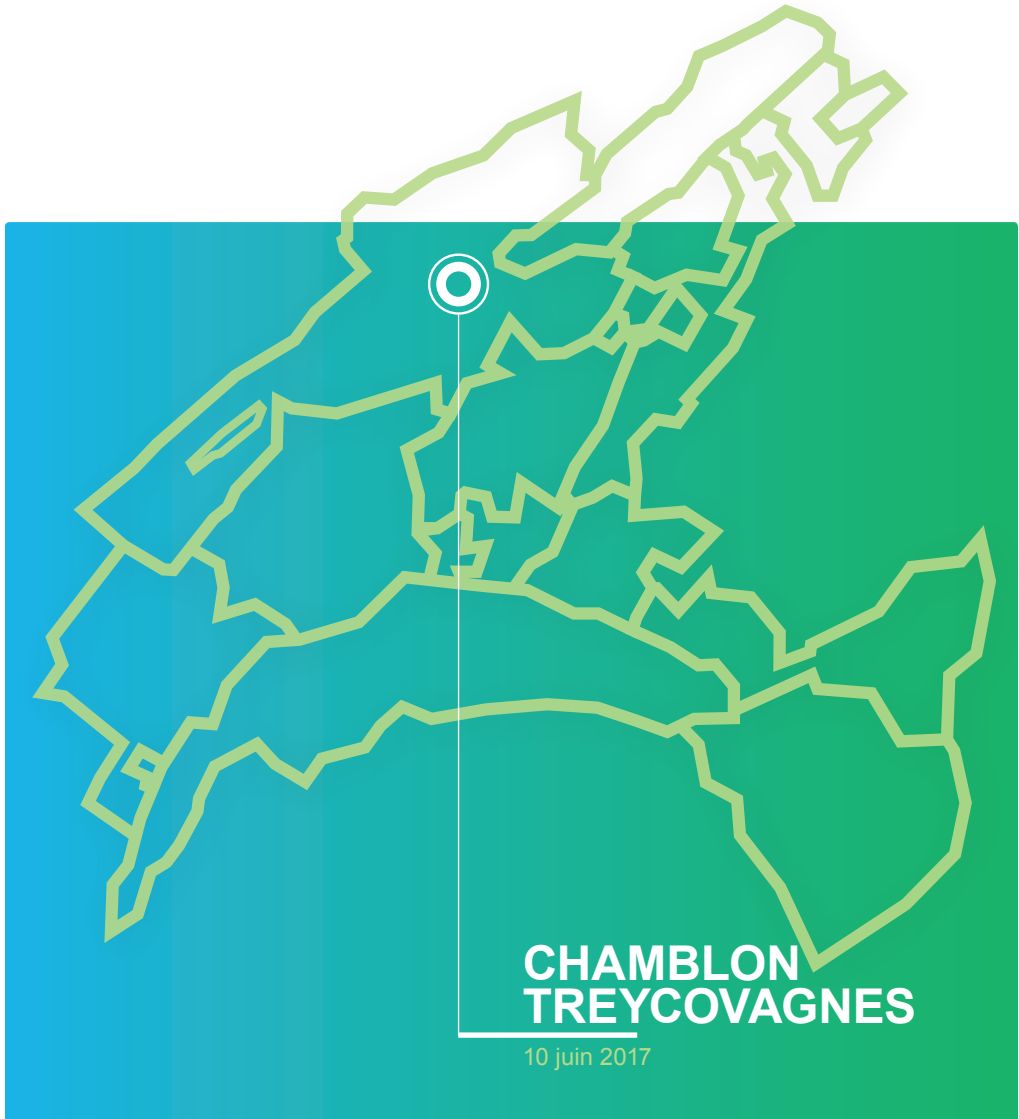


ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

108^e ÉDITION



fgdesign.ch

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

DÈS 7H30 Accueil petit-déjeuner

DÈS 8H30 Visites pour les accompagnants selon inscriptions préalables

09H00 Assemblée générale des délégués

DÈS 11H00 Apéritif

12H45 Repas

DÈS 15H00 Fête des sociétés villageoises

BIENVENUE À CHAMBLON ET TREYCOVAGNES

10 juin 2017





pages	4	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE
	5	MESSAGE DE BIENVENUE
	7	ORDRE DU JOUR
	8	PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2016
	15	RAPPORT ANNUEL 2016-2017
	25	PLAN DE LÉGISLATURE 2016-2021
	26	BILAN 2016
	27	COMPTES 2016 ET BUDGET 2018
	28	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE COMPTES
	29	VÉRIFICATEURS DES COMPTES 2017
	30	ORGANES ET GROUPES UCV
	35	SECÉTARIAT GÉNÉRAL

Mesdames et Messieurs,

Depuis notre dernière assemblée générale, nous avons vécu une année de transition particulière : première d'une nouvelle législature communale et dernière d'une législature cantonale. Cela signifie forcément des enjeux, des volontés et des dynamiques fort différents entre nos partenaires cantonaux et nos élus communaux.

L'Etat, de son côté, a marqué sa volonté de boucler rapidement certains dossiers importants pour les communes : RIE3, révision de la péréquation, accueil de la petite enfance ou plan directeur cantonal, au sujet desquels la majeure partie de nos propositions a été validée par le Grand Conseil. A l'inverse d'autres projets ont été mis en veille dans l'attente ... de nouvelles forces ou de nouvelles idées, notamment celui des constructions scolaires.

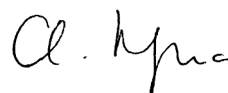
Versus communes, une fois les nouvelles autorités communales installées, l'UCV a procédé au renouvellement de ses organes et groupes qui se sont mis au travail avec dynamisme et ambition. Le Comité a rédigé son plan de législature. Il aborde de plein pied des dossiers politiques concernant les communes, entre autres la refonte totale du système péréquatif, le système comptable MCH2 et le financement de la police de proximité.

L'UCV s'investit aussi pour la formation des élus communaux, afin de les soutenir dans leur activité de gestion communale. Cet appui se décline sous forme de formations et de soirées d'information dans des domaines variés : finances communales, aménagement du territoire, marchés publics, droit public du travail, RH, et bien d'autres encore. S'y ajoutent les conseils juridiques et les analyses financières. Toutes ces prestations s'adressent aux nouveaux élus, comme aux anciens, à l'occasion d'un changement de dicastère, ou qui souhaitent simplement se perfectionner. Les professionnels communaux peuvent aussi en bénéficier.

Un grand merci à notre secrétariat général et à tous les membres de nos organes et groupes pour leur travail engagé et efficace en faveur des communes vaudoises.

Notre assemblée 2017 marque la sortie des turbulences électorales. Quatre ans pour avancer ensemble, Canton et communes ! Nous espérons pouvoir compter sur une volonté partagée et nous réjouissons de marquer ce début à Chamblon et Treykovagnes.

Un chaleureux merci à ces deux communes pour leur bel accueil !



Claudine Wyssa
Présidente de l'Union des Communes Vaudoises

Mesdames et Messieurs les élus communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants des autorités et instances cantonales,

Les communes de Treycovagnes et de Chamblon vous remercient de leur avoir accordé votre confiance pour l'organisation de la 108ème journée de l'Union des communes vaudoises.

Après plusieurs mois de réflexion et de créativité bouillonnante, le comité a tout mis en œuvre afin que vous soyez accueillis dans le Nord vaudois avec les plus grands égards, sur un site de fête convivial et animé. Les visites organisées vous permettront de vous imprégner de notre région et de découvrir une partie de nos entreprises locales. De plus, vous pourrez faire connaissance avec nos sponsors et nos partenaires en parcourant le village qui leur est dédié sur la place de fête.

Les fondements de cette journée restent non seulement une rencontre tout à la fois protocolaire et amicale entre les acteurs de la politique cantonale, régionale et communale ...

... mais aussi une jolie journée récréative, une bouffée d'air frais pour chacun, au cours de laquelle des échanges et un enrichissement, voire un renforcement des réseaux restent possibles.

Nous vous remercions de venir en grandes délégations et vous suggérons de ménager, dès 15h00, une plage supplémentaire dans votre agenda. Ainsi, vous pourrez flâner sur le site de la fête et apprécier les animations, les bars et guinguettes imaginés et tenus avec entrain par nos sociétés locales.

N'oublions jamais que les sociétés sont les poumons et l'équilibre de nos communes. Elles qui permettent les échanges entre les générations, ainsi que le mélange des divers horizons dont sont formées nos collectivités !

Faites donc un passage, même bref, pour les sociétés locales et bien sûr pour votre plaisir ! Vous ne le regretterez pas ! Parole des gars du ... Nord vaudois !

Nous rappellerons encore la grande nouveauté 2017 ! La carte journalière Mobilis, remise avec le livret de fête, qui permettra un accès à la fête et un retour dans vos foyers sans soucis, ceci jusqu'à l'heure des derniers départs de trains en gare d'Yverdon.

Nous profitons encore de l'occasion qui nous est donnée ici pour d'ores et déjà remercier le comité d'organisation, les bénévoles, les divers services publics qui vont œuvrer à l'organisation de cette journée ! Nous remercions aussi les partenaires et les sponsors pour leur soutien et leur présence.

Et un merci tout particulier aux communes voisines qui nous ont soutenus et accompagnés, chacune à sa façon, durant cette organisation.

Le défi relevé par nos deux communes sera tenu ! Et nous pouvons affirmer ici que : oui – Treycovagnes et Chamblon peuvent collaborer ensemble avec une belle efficacité empreinte d'amitié ! Et oui – le bon sens vaudois existe !

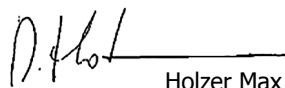
En conclusion, il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une 108ème journée UCV agréable et riche en émotions !

Vive le Nord vaudois !

Plein succès à l'Union des Communes Vaudoises !



Baudat Stéphane
Syndic de Treykovagnes



Holzer Max
Syndic de Chamblon

ORDRE DU JOUR

- I Opérations statutaires
- 1 Ouverture de l'assemblée par Mme Claudine Wyssa, Présidente
 - 2 Message de bienvenue de M. Stéphane Baudat, Syndic de Treycovagnes
 - 3 Approbation de l'ordre du jour
 - 4 Désignation des 10 scrutateurs (1 par district)
 - 5 Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2016 à Lonay
 - 6 Rapport annuel
 - 7 Comptes et gestion 2016 :
 - présentation
 - rapport des vérificateurs
 - discussion et vote
 - 8 Désignation des vérificateurs pour les comptes 2017
 - 9 Budget 2018 :
 - présentation
 - discussion et vote
 - 10 Présentation de la commune organisatrice 2018 (Bavois)
 - 11 Désignation de la commune hôte 2019 (Cossonay)
-

- II Allocution de M. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat
-

- III Exposé de Monsieur Guy Parmelin, Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral de la Défense, de la Protection de la population et des Sports (DDPS)
-

107^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – SAMEDI 4 JUIN 2016 À 09H00 – LONAY

PROCÈS-VERBAL

Présidence	Mme Claudine WYSSA, Présidente
Membres du comité	Mme Annie OGUEY, Vice-présidente M. Daniel BRELAZ, Vice-président Mme Christelle LUISIER-BRODARD MM Julien CUEREL, Dominique DAFFLON, Vincent JAQUES, Didier LOHRI, Gustave MUHEIM, Edgar SCHIESSER
Excusés	M. Laurent WEHRLI
Présidente de Bourgs & Villages	Mme Christine CHEVALLEY
Secrétaire générale	Mme Brigitte DIND
PV	Mme Isabelle GATTLEN, juriste

Nombre de communes présentes :	235, représentant 645'685 habitants 302 délégués, totalisant 1'035 suffrages
--------------------------------	---

ORDRE DU JOUR

- I Opérations statutaires
- II Allocation de M. Pierre-Yves Maillard, Président du Conseil d'Etat
- III Exposé de M. Laurent Gattoni, Chief Financial Officer, World Economic Forum

I. OPERATIONS STATUTAIRES

1. Ouverture de l'assemblée par Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV

Mme Wyssa salue et souhaite la bienvenue à tous les représentants des autorités communales et cantonales, ainsi qu'aux invités. Elle remercie la commune de Lonay qui accueille la 107^{ème} assemblée générale de l'UCV, la ville de Morges pour l'apéritif qui suivra l'assemblée, et toutes les personnes qui ont œuvré à l'organisation de cette journée.

2. Message de bienvenue par M. Philippe Guillemin, Syndic de Lonay

M. Guillemin souhaite la bienvenue à l'assemblée au « Pays des Fourmis ». Le caractère réputé indépendant et travailleur des habitants de Lonay leur ont en effet valu ce surnom. D'ailleurs, sur le rond-point situé à l'entrée de la commune en venant de Morges se trouve depuis peu une sculpture représentant cet animal emblématique qui accueille dignement les visiteurs. M. Guillemin souligne le caractère agri-viticole de la commune, située entre la Venoge et la Morges, à deux pas du Léman et qui vient d'accueillir son 2'500^{ème} habitant. Il espère que le projet de contournement autoroutier qui passera sur le territoire communal sera enterré (au sens propre !)

afin de préserver ce grenier agricole régional.

3. Approbation de l'ordre du jour

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, celui-ci est approuvé.

4. Désignation des 10 scrutateurs (1 par district)

10 scrutateurs, représentant chacun leur district, sont désignés.

Aigle : M. Philippe GROBETY,
Syndic d'Ormont-Dessus

Broye-Vully : M. Guy DELPEDRO,
Syndic de Valbroye

Gros-de-Vaud : M. Pascal FAVRE,
Syndic d'Etagnières

Jura-Nord Vaudois :
M. Stéphane SILVANI,
Syndic de Mutrux

Lausanne : M. Louis SAVARY,
Syndic de Cheseaux-sur-Lausanne

Lavaux-Oron : M. Jean-Claude SEREX,
Syndic de Maracon

Morges : Mme Fabienne CODEREY,
Syndique de Berolle

Nyon : Mme Monique BERSIER,
Syndique de Vinzel

Quest lausannois : M. Alain GILLIERON,
Syndic de Prilly

Riviera-Pays d'Enhaut : M. Alain BOVAY,
Syndic de St-Légier-La Chiésaz

5. Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2015 à Avenches

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Rapport annuel

Mme Wyssa indique que le rapport annuel se trouve aux pages 13 à 20 de la brochure de l'assemblée.

La présidente commence par évoquer le récent refus des habitants du canton de Schaffhouse de fusionner leurs 26 communes, et le choix des habitants de Glaris qui s'est porté sur un modèle à 3 communes, pour s'interroger sur la position des Vaudois : ceux-ci restent très attachés au fédéralisme et à l'autonomie communale. Dans ce contexte, la pression grandissante des charges induites par la législation sur les budgets communaux représente un défi pour la préservation de cette autonomie.

Dans tous les dossiers qu'elle traite, l'UCV s'engage pour maintenir la marge de manœuvre stratégique, financière et opérationnelle des communes. Les dossiers actuels : LAJE, RIE III et révision partielle de la péréquation, ont montré que cet engagement porte ses fruits : la voix de l'UCV est entendue, car elle s'est investie avec ténacité et persévérance et

a fait des propositions favorables aux communes, mais aussi réalistes et concrètes.

Mme Wyssa souligne que l'UCV met un point d'honneur à trouver le dénominateur commun des collectivités locales, dans toute leur diversité, afin qu'au final, le plus grand nombre possible d'entre elles soit satisfaites. L'UCV attache une importance particulière à ce que le sacrifice demandé à certaines communes au titre de la solidarité reste viable et acceptable pour les citoyens.

Ensuite, Mme Wyssa aborde quelques sujets d'actualité :

Rapport Oesch sur la situation financière des communes en 2013-2014 en comparaison avec celle du canton – Tout en saluant le travail accompli par l'expert dans le cadre de ce rapport, l'UCV souligne que les données utilisées, ainsi que la courte période étudiée, biaisent la comparaison et ne permettent de tenir compte ni de l'historique, ni de l'effet des grandes politiques publiques adoptées depuis 2014 dont l'effet conséquent va pourtant se faire sentir durablement sur les communes. De plus, agréger les 318 communes vaudoises en une seule entité afin de la comparer au canton ne reflète aucunement l'immense diversité des communes vaudoises : on ne peut pas parler de « compensation » entre les communes pour atteindre un résultat global positif, cette compensation n'existant pas dans la réalité.

Constructions et équipements scolaires –

Après 3 ans de démarches de l'UCV, le groupe de travail Canton-communes s'est enfin à nouveau réuni. Les objectifs de l'UCV sont d'adapter la réglementation aux nouvelles normes suite aux négociations de 2013 (surfaces et hauteurs de classe), et de formuler une convention cadre pour remplacer les 80 pages de directives et recommandations dans un esprit plus conforme à EtaCom.

Aménagement du territoire – Après avoir répondu à la consultation sur la 4^{ème} adaptation du PDCn, l'UCV se prononcera sur la modification de la LATC, dont l'avant-projet vient d'être mis en consultation avec un délai au 30 juin.

Fusion des soins à domicile et des réseaux de santé – Les communes seront consultées à la rentrée sur cet important projet qui prévoit de supprimer l'AVASAD pour la remplacer par un dispositif de santé communautaire réparti en quatre institutions régionales de santé. Les compétences actuelles des communes seront-elles préservées ? Qu'en sera-t-il du coût des soins à domicile à charge des communes ? Leur participation à cette procédure de consultation sera cruciale.

Santé bucco-dentaire des jeunes vaudois – Une consultation à ce sujet avait déjà eu lieu en 2014, lors de laquelle l'UCV avait relevé que la charge assumée par les communes dans ce domaine ne devrait pas être alourdie. Des informations inquiétantes quant au

devenir de ce projet au niveau financier ont poussé l'UCV à s'enquérir auprès du canton des suites données aux remarques formulées en 2014.

Collaborations intercommunales – Le groupe de travail, composé d'élus, a terminé ses travaux en avril. Son rapport sera rendu public début juin et une check-list recensant les bonnes pratiques et recommandations utiles aux nouvelles municipalités sera envoyée par le comité aux membres fin août.

Avant de terminer, Mme Wyssa rappelle les différentes prestations proposées par l'UCV à ses membres, à savoir la helpline juridique, les conseils et analyses en matière de finances publiques, les modules de cours en comptabilité et finances publiques et les soirées d'informations sur différents thèmes juridiques.

Enfin, Mme Wyssa salue l'engagement des élus municipaux et les remercie pour leur contribution essentielle à la vie de la démocratie vaudoise.

7. Remerciements aux délégués sortants

Mme Wyssa remercie les membres des municipalités ayant assuré, en plus de leurs nombreuses charges d'édile, le relais de leur district dans les instances de l'UCV.

8. Comptes et gestion 2015

Présentation : Mme Wyssa renvoie à la page 22 de la brochure pour les comptes et aux pages 23 et 24 pour le rapport financier.

Constats :

- Le total des produits 2015 est de CHF 972'296, dont CHF 963'182 au titre de cotisations des membres.
- Le total des charges 2015 est de CHF 1'139'075.
- Un montant de CHF 108'000 a été prélevé sur le fonds de réserve pour compenser en partie l'excédent de charges.
- Malgré ce prélèvement, l'exercice 2015 se solde par un déficit de CHF 58'779.

Rapport des vérificateurs : M. Jean-Marc Baillif, Syndic de Cuarny, donne lecture du rapport des vérificateurs qui figure en page 25 de la brochure. Les vérificateurs proposent d'approuver les comptes et d'en donner décharge au Comité.

Discussion et vote : la discussion n'est pas demandée. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

9. Désignation des vérificateurs pour les comptes 2016

Commune de liaison : Curtilles

Communes vérificatrices : Dèmoret, Denens et Denges

La discussion n'est pas demandée et les vérificateurs sont élus à l'unanimité.

10. Budget 2017

Présentation : le budget 2017 figure en page 22 de la brochure.

Total des produits prévus : CHF 1'017'000, dont 990'000 au titre de cotisations de membres.

Total des charges : CHF 1'115'740.

Déficit : CHF 98'640.

Vu le déficit prévu, il sera indispensable d'augmenter les cotisations, comme cela avait déjà été annoncé en juin 2015. Cette augmentation sera soumise aux délégués lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre et, si elle est acceptée, le budget 2017 sera bénéficiaire.

Discussion et vote : la discussion n'est pas demandée. Le budget est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

11. Présentation des communes organisatrices de la prochaine assemblée générale du 10 juin 2017, Chamblon et Treycovagnes

M. Stéphane Baudat, Syndic de Treycovagnes, parle au nom des deux

communes organisatrices et se réjouit d'accueillir la prochaine assemblée générale afin de faire découvrir aux délégués que le brouillard du Nord-Vaudois est une légende urbaine. Nouveauté, une carte journalière Mobilis sera intégrée au carnet de fête.

Un film présente les communes de Chamblon et Treycovagnes.

12. Désignation de la commune hôte 2018, Bavois

La parole est donnée au Syndic de Bavois, M. Olivier Agassis, accompagné par le Vice-syndic M. Thierry Salzmann, qui souhaite accueillir l'assemblée générale en 2018 et nous présentent leur commune, « la plus au sud du Nord vaudois », film à l'appui. Leur candidature est acceptée à l'unanimité par acclamations.

13. Candidature de la commune hôte 2019, Cossonay

Mme Wyssa remercie la commune de Cossonay pour sa candidature, au sujet de laquelle il sera voté lors de la prochaine assemblée générale. Le comité a aussi pris acte avec plaisir des candidatures de Payerne pour 2020 et d'Oron pour 2021.

14. Propositions individuelles et divers

La parole n'est pas demandée.

II. ALLOCUTION DE MONSIEUR PIERRE-YVES MAILLARD, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ETAT

M. Maillard lance un regard rétrospectif sur la collaboration de l'Etat de Vaud avec l'UCV et constate que de gros dossiers ont été conclus à satisfaction des deux parties (accord financier Etat-communes de 2013, LAJE, péréquation ...). Les enjeux financiers importants expliquent que les discussions aient été vives, ce qui n'enlève rien au résultat. Le canton a entendu l'UCV et a trouvé ses arguments pertinents.

En regardant vers l'avenir, M. Maillard évoque les enjeux que représentent le vieillissement de la population (plus de 110'000 personnes de 75 ans et plus dans 20 ans) et la demande croissante en soins qui en résultera. Le projet cantonal destiné à remplacer l'AVASAD a été conçu afin de faire face à cette nouvelle situation. Dans un autre registre, les collectivités publiques (canton et communes) sont amenées à faire preuve de rapidité, d'imagination et de créativité afin de maintenir la bonne position du canton : il s'agit de l'aménagement du territoire, qui fait l'objet d'une consultation actuellement afin notamment

de simplifier les contraintes auxquelles sont confrontées les communes.

**III. EXPOSE DE MONSIEUR
JULIEN GATTONI, CHIEF FINANCIAL
OFFICER, WORLD ECONOMIC
FORUM (WEF)**

M. Gattoni présente brièvement le WEF, dont la mission est d'améliorer le sort du monde, y compris en ce qui concerne la santé et l'environnement. Il réunit les Etats afin d'agir comme facilitateur d'une vision stratégique commune.

Puis, M. Gattoni expose la 4ème révolution industrielle, qui est un modèle mental avant tout. Il plonge l'assemblée dans l'histoire des révolutions industrielles précédentes, qui nous conduisent à celle-ci. En particulier, nous voyons actuellement autour de nous les effets de la 3ème révolution industrielle, qui constituent le socle technologique de la 4ème révolution. La démocratisation de ces technologies démultiplie leur potentiel. La révolution industrielle est, à nouveau, en marche.

RAPPORT ANNUEL 2016-2017

Le début de la nouvelle législature communale a marqué la période d'activité du 1er avril 2016 au 31 mars 2017 décrite dans ce rapport.

Nouveaux organes et nouveaux statuts

Les organes et groupes de notre association ont été renouvelés en septembre 2016 dans le cadre de la visite annuelle des districts qui a vécu sa 5^{ème} édition. Les délégations des municipalités ont désigné à cette occasion les membres du Conseil, du groupe Bourgs et Villages et du Comité, les syndic des Villes faisant de facto partie du groupe des Villes. Conformément à l'article 12 des statuts, les candidats au Comité ont ensuite été élus lors de l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2016. Madame Claudine Wyssa a été plébiscitée à la présidence. Dans le cadre de cette assemblée, les délégués ont décidé que les statuts de notre association devaient être revus, notamment pour mettre sur pied d'égalité le groupe Bourgs et Villages et celui des Villes et résoudre les questions liées à la double appartenance UCV-AdCV.

Un groupe de travail composé de représentants de petites, moyennes et grandes communes a été mis en place à cet effet. A l'heure de la rédaction de ce rapport, une assemblée extraordinaire a

été fixée au 11 mai 2017, afin que les délégués se prononcent sur une révision partielle des statuts. Cela étant, les travaux du groupe de travail se poursuivent avec une réflexion approfondie sur le fonctionnement institutionnel de notre association qui devrait déboucher, ultérieurement, sur une révision approfondie des statuts.

Plan de législature

Le Comité a élaboré un programme de législature dont les objectifs ont été largement communiqués (cf. Programme de législature 2016-2021, www.ucv.ch/programmedelegislature). Le présent rapport ne revient pas sur son contenu.

Principaux sujets d'actualité traités par le Comité, le Conseil, le groupe des Villes et celui de Bourgs et Villages :

RIE III

Incidences sur l'avenir financier des communes vaudoises : l'UCV est proactive pour la recherche de solutions.

La diminution des rendements fiscaux communaux, plus conséquentes que prévues, pourraient s'élever à environ CHF 132 millions. Ceci s'explique par le maintien du taux d'impôt sur les bénéfices des entreprises suisses à

13,79%, le statu quo sur les entreprises à statut fiscal spécial, ajouté à l'absence de la compensation accordée par la Confédération aux cantons et aux communes.

Au vu de la nécessité de trouver rapidement des solutions pragmatiques pour stabiliser ces équilibres financiers fortement perturbés, le Comité de l'UCV a prié le Conseil d'Etat de l'associer à sa réflexion sur ces enjeux essentiels.

Péréquation : pas de nécessité de remettre en question la révision partielle de la péréquation intercommunale. Un rapport et une feuille de route pour une révision en profondeur.

Pour mémoire, l'UCV a proposé des mesures péréquatives permettant de corriger la première proposition du Conseil d'Etat visant à accroître la solidarité entre les communes. Le système péréquatif ainsi adapté était également en mesure d'absorber le choc financier de la RIE. Ces mesures ont toutes été acceptées par le Grand Conseil et le peuple vaudois lorsqu'il a plébiscité la mouture vaudoise de cette réforme en 2016. La péréquation en place fonctionne avec ou sans la RIE III.

S'agissant de la révision globale de la péréquation, l'UCV a établi une feuille de route et un rapport sur lesquels elle a communiqué la première semaine d'avril 2017.

Accueil parascolaire-Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire :

Le frein mis à la RIE III sur le plan fédéral par le résultat du vote fédéral du 12 février dernier ne remet pas en question les acquis ancrés dans la législation vaudoise. Les participations financières de l'Etat, des communes et des employeurs à la FAJE ne sont pas altérées, la LAJE ayant été acceptée par le Grand Conseil le 31 janvier 2017.

Dans ce domaine aussi, la voix de l'UCV a été décisive, puisque la motion Luisier «Pour un réel partenariat financier Canton-communes en matière d'accueil de jour » a été acceptée par le Parlement. Grâce à la force politique de l'UCV, les communes ont obtenu la nécessaire montée en puissance du financement cantonal de l'accueil de jour, condition sine qua non pour que cette offre puisse être développée. Ainsi, l'Etat, les communes et les employeurs privés assumeront en 2022 respectivement 16%, 35% et 7% du coût global de l'accueil de jour. Le solde sera financé par les parents à hauteur de 39%, et 3% proviendront d'autres rentrées (dons, remboursements APG).

Sous l'angle opérationnel, la compétence principale des communes dans le domaine parascolaire a été reconnue : elles décident du cadre de référence en la matière par le biais d'un Etablissement

Intercommunal pour l'Accueil Parascolaire (EIAP). Conformément à la LAJE, Les associations faitières désignent les membres de cette entité. En ce qui concerne l'UCV, la composition de cet organisme sera soumise à l'AG extraordinaire du 11 mai. Rappelons ici que, selon la volonté des communes, l'application des normes décidées par cet organisme, soit l'autorisation et la surveillance, sera effectuée par l'Etat qui en assumera la charge financière. Quant au socle de prestations obligatoires pour cet accueil, il se décline selon l'âge des écoliers.

Constructions et équipements scolaires

Les négociations liées à la modification de l'actuel règlement sur les constructions scolaires ont repris en mai 2016, après 3 ans d'interruption. L'UCV a plaidé pour la reconnaissance par l'Etat de la compétence principale des communes en matière de planification des bâtiments scolaires. Ce point a été admis par le DFJC.

Concernant la répartition du coût de l'équipement et du matériel scolaires, l'UCV a proposé des critères précis et concis permettant de déterminer qui paie quoi. En substance : l'équipement informatique, interactif ou multimédia et son entretien incomberaient à l'Etat, car ce matériel technique est indissociable de la pédagogie, à charge du canton selon

l'esprit d'EtaCom. En revanche, le câblage informatique, les prises WIFI seraient considérés comme parties du bâtiment, donc payés par les communes, toujours dans le respect d'EtaCom. Le matériel et le mobilier scolaire mis à charge des communes doivent être communs à l'ensemble des disciplines enseignées et non être destinés à une activité spécifique, auquel cas l'Etat devrait s'acquitter de la facture. Une convention au sens de l'article 27 al.4 LEO intégrerait ces critères et abrogerait les quelque 80 pages de directives et recommandations actuelles.

A la suite de ces propositions, auxquelles l'AdCV s'est ralliée, la Cheffe du DFJC a décidé de suspendre les travaux du groupe. Au moment de rédiger ce rapport, le DFJC a pris l'initiative d'une rencontre "technique" avec les représentants des faitières. Affaire à suivre.

Aménagement du territoire

PDCn4 : en conciliant les intérêts du groupe des Villes et du groupe des Bourgs et Villages, l'UCV a défendu le principe d'une année de référence commune – 2014, ou mieux, 2015 – pour l'ensemble des communes vaudoises. Ce point a pu être acquis dans le cadre des discussions du groupe de travail sur l'aménagement du territoire avec la Cheffe du DTE. Nous relevons avec satisfaction que l'objectif d'éviter le

blocage du développement des villages hors centres et des localités à densifier, sans prêter les communes centres et les agglomérations a été atteint à ce stade. L'UCV reste vigilante quant à la suite donnée à ces propositions par le Parlement.

Concernant la mesure F12 relative aux surfaces d'assolement, l'UCV est particulièrement attentive aux critères autorisant l'empiètement qui seront retenus.

L'UCV a porté devant le groupe de travail susmentionné, la question du système de gestion des zones d'activités relative à l'article 30a al. 2 OAT. Nous avons souhaité que ce système soit élaboré en partenariat Canton-communes. Le DTE est entré en matière : les deux associations faitières sont invitées à faire des propositions concernant cette problématique.

LATC : la révision de la partie relative à la planification territoriale a certes allégé le nombre d'articles, mais les communes n'ont pas pour autant regagné une marge de manœuvre considérablement réduite par la loi fédérale. L'UCV suit attentivement ce dossier actuellement en mains de la commission chargée d'examiner le projet.

Collaborations intercommunales

Afin de répondre aux préoccupations de plus en plus aiguës concernant les collaborations intercommunales, l'UCV a mis en place un groupe de réflexion qui a terminé ses travaux en avril 2016. Un rapport synthétisant des recommandations par thématique a été transmis aux communes en juin 2016. En août, un mode d'emploi a suivi. Ce document décrit les questions essentielles qui doivent être posées à la création ou lors de la modification d'une collaboration intercommunale. L'objectif est d'orienter les collectivités vers les solutions possibles. Ces documents figurent sur le site de l'UCV.

Endettement des communes

Suite à la décision du département des institutions et de la sécurité (DIS) d'abroger les recommandations en matière de plafond d'endettement, aucune nouvelle recommandation officielle ne les a remplacées. Seule subsiste la méthodologie de calcul utilisée par le service des communes en cas de demande de modification du plafond d'endettement en cours de législature de la part d'une commune. Pour l'UCV, les enjeux actuels, en particulier ceux liés à l'externalisation de la dette communale dans les associations de communes, nécessitent une réflexion sur les principes d'évaluation des plafonds d'endettement

et de cautionnement. Toutefois, celle-ci ne peut se faire préalablement à la mise en place du modèle de compte harmonisé 2 (MCH2) dans les communes et la révision législative qui en découle. Cette position a été défendue, contre l'avis de l'AdCV, lors de la consultation sur le projet de révision de ces recommandations. Aux côtés de l'Association cantonale vaudoise des boursiers communaux (ACVBC), l'UCV a été entendue. Elle a également demandé à la Cheffe du DIS d'être associée en amont des prochaines réflexions et, dans l'intervalle, édité un mode d'emploi à l'attention des autorités communales les invitant à considérer les enjeux financiers communaux et intercommunaux dans la détermination de leur plafond d'endettement et de cautionnement.

Activités du secrétariat

Ces douze derniers mois, un effort particulier a été mis sur la communication, la formation et les prestations sous forme de conseils juridiques, financiers ou encore de soirées d'information, par toute l'équipe du secrétariat (7 collaborateurs (5 EPT) plus une comptable indépendante à 20%).

En matière de communication, après un sondage très réussi sur la question, nous avons redéfini notre politique d'engagement des moyens à notre disposition (site Internet, journal Point CommUNE !, UCV-Info) afin de dynamiser

notre communication et améliorer l'atteinte de nos objectifs.

S'agissant de la formation : de nombreux cours sur différentes thématiques sont mis à disposition des municipalités et des professionnels communaux soit directement par notre association, soit en collaboration avec l'IDHEAP et le CEP.

Afin d'informer au mieux les acteurs communaux, élus et professionnels, des soirées d'information sont proposées sur des sujets variés concernant la gestion des affaires communales. Ce travail de vulgarisation, réalisé par des spécialistes des questions traitées, est un soutien important pour les collectivités.

Les conseils juridiques (429 demandes traitées au 27 mars) ou les analyses financières sont de plus en plus sollicités par les municipalités vaudoises.

Outre les activités liées aux domaines susmentionnés, il faut encore relever la gestion des groupes de travail internes (thèmes : associations intercommunales, révision des statuts UCV) et des commissions externes où notre association est représentée.

Consultations - Avant-projet Régions de Santé : le secrétariat a rédigé la position de notre association pour chacune des 12 consultations qui nous ont été adressées dans l'année écoulée, dont celle relative au volet aménagement de la LATC. La dernière consultation en date concerne l'avant-projet cantonal Régions

de Santé. L'exposé des motifs de ce document a certes le mérite de soulever un réel problème sociétal, notre association estime toutefois que l'argumentaire omet deux éléments essentiels : d'une part, il n'est pas démontré que l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) ne répond pas la demande, et d'autre part, l'analyse des coûts de la prise en charge des personnes dépendantes – objet du postulat Claudine Wyssa – n'a pas véritablement été faite. A notre sens, faire table rase de l'AVASAD et remplacer cet organisme par un dispositif centralisateur qui pénalise doublement les communes, du point de vue financier et de la gouvernance, n'est pas approprié. L'efficacité de ce nouveau système n'est pas établie par rapport à une solution alternative qui consisterait à améliorer l'existant. Il convient par ailleurs de relever le déséquilibre du découpage territorial proposé qui fait fi des réalités locales. Quant au financement, l'avant-projet reste flou sur cet élément essentiel, indissociable de la question organisationnelle. Il y a lieu de craindre un report de charge du canton sur les communes. En l'état, l'UCV ne peut accepter un avant-projet prévoyant d'amoindrir considérablement le rôle des communes par rapport au dispositif actuel, et dont l'aspect financier est escamoté. Notre association propose une concertation Canton-communes qui permette de relever ensemble le défi du vieillissement de la population. Le 20 mars dernier, lors d'un entretien avec

le Président du Conseil d'Etat, l'UCV a fait part de sa volonté de négocier l'évolution du système actuel en tenant compte du lien entre compétences et financement.

En terminant cette rubrique, je souhaite exprimer ma reconnaissance aux collaborateurs du secrétariat, ainsi qu'à notre comptable pour la qualité de leur travail d'équipe qui représente une réelle valeur ajoutée pour notre association.

Situation financière

L'année écoulée a été marquée par une évolution extrêmement dynamique des prestations proposées par l'UCV :

- la force de propositions en matière de politiques publiques de notre association est relayée par une communication soutenue sous diverses formes : flyers, UCV-info, articles dans Point CommUNE!, publications vulgarisant les thématiques analysées, etc.
- l'offre diversifiée en formations et soirées d'information dans de nombreux domaines utiles à la gestion des affaires communales.

Grâce à sa professionnalisation accrue, le secrétariat a absorbé l'augmentation des tâches induites par ce développement.

Poste "Cours" : le Comité salue le résultat très positif (CHF 28'953.-) de cette prestation. Le bénéfice généré par les cours en finances et gestion communales

est réinvesti pour le développement de cette prestation, ainsi que dans la communication.

Poste « Experts » (CHF 21'664.- dans les comptes 2016 et CHF 27'000.- inscrits au budget 2018) : ces montants sont inférieurs aux comptes 2015 et au budget 2017 grâce au fait qu'une grande partie de la communication est désormais gérée par nos collaborateurs. Les analyses financières sont, elles aussi, assurées à l'interne.

Poste "Informatique" : en 2016, la charge informatique globale s'élève à CHF 42'203.- Pour mémoire, la facture de mise en œuvre du nouveau site a été acquittée à 80 % en 2015, soit CHF 107'625.-. Un solde restait dû en 2016 de CHF 28'306.-. Par conséquent, le montant de CHF 28'300.- a été prélevé à fonds de réserve comme prévu dans le budget. Le budget informatique 2018 prévoit une charge de fonctionnement de CHF 28'000.-, qui intègre également des développements ponctuels liés à des fonctionnalités supplémentaires ou des ajustements nécessaires, afin d'optimiser l'utilisation du site.

Résultat final 2016 : le déficit comptable de 2016 s'élève en finalité à CHF – 54'847.- Il convient de rappeler que les liquidités épargnées ont permis de couvrir le déficit jusqu'en 2016 y compris. Lors de l'AG extraordinaire du 28 septembre 2016, les délégués ont accepté l'adaptation des cotisations dès 2017.

Relevons ici que le budget 2017, réactualisé pour votre information en fonction des cotisations augmentées, prévoit un résultat positif de CHF 81'360.-

Ainsi, grâce à l'ajustement des cotisations, et aux charges toujours contenues, le budget 2018 sera également bénéficiaire à hauteur de CHF 87'310.-.

Cf. graphiques in fine

Conclusion

L'UCV compte à ce jour 278 communes sur les 309 communes vaudoises. Représenter 90% des collectivités est un réel défi que notre association s'emploie à relever en gardant le cap sur deux objectifs essentiels : préserver la diversité des communes tout en visant l'intérêt général.

La preuve que cette mission n'est pas impossible ? Les solutions pragmatiques proposées par l'UCV dans le cadre des négociations et des démarches parlementaires décrites dans ce rapport. Les résultats – positifs pour les communes – de cette approche, tout à la fois constructive et ferme, supposent un investissement important des membres de nos organes et groupes, tout particulièrement ceux du Comité, et une professionnalisation accrue du secrétariat.

Notre association ambitionne de développer sa capacité de propositions au

service de l'intérêt commun des collectivités vaudoises. Simultanément, elle s'efforce de dynamiser son fonctionnement interne pour améliorer écoute et proximité. Enfin, elle souhaite contribuer à poser les bases d'un réel partenariat canton-communes.

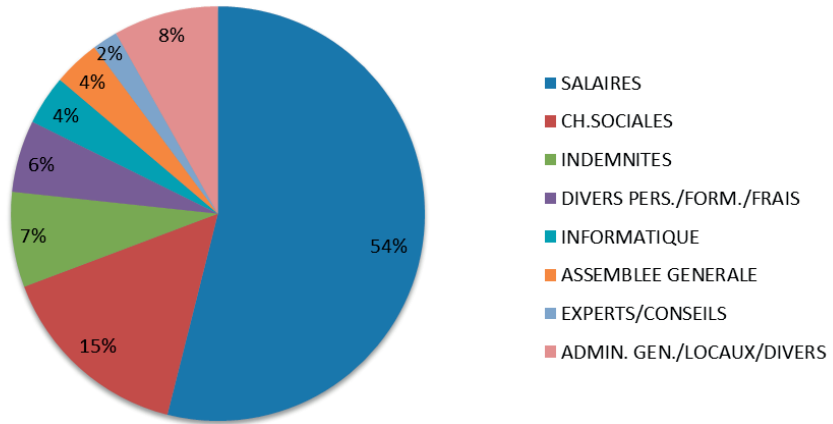
L'UCV vous remercie de votre confiance et se réjouit de travailler avec vous et pour vous !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'BDind', with a stylized flourish at the end.

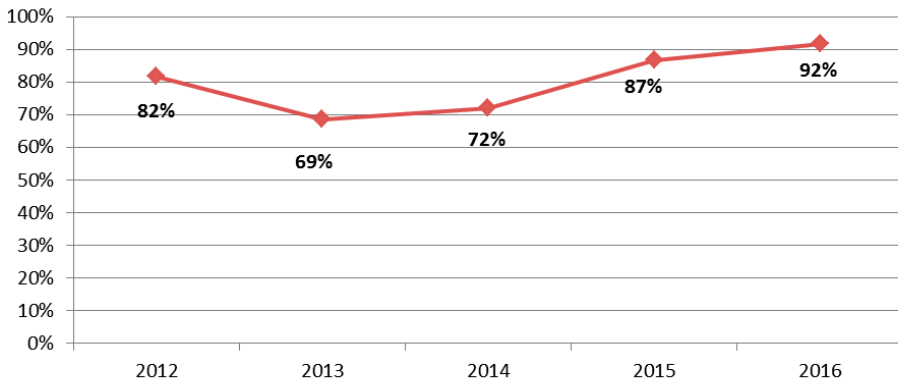
Brigitte Dind, Secrétaire générale

RÉPARTITION DES CHARGES

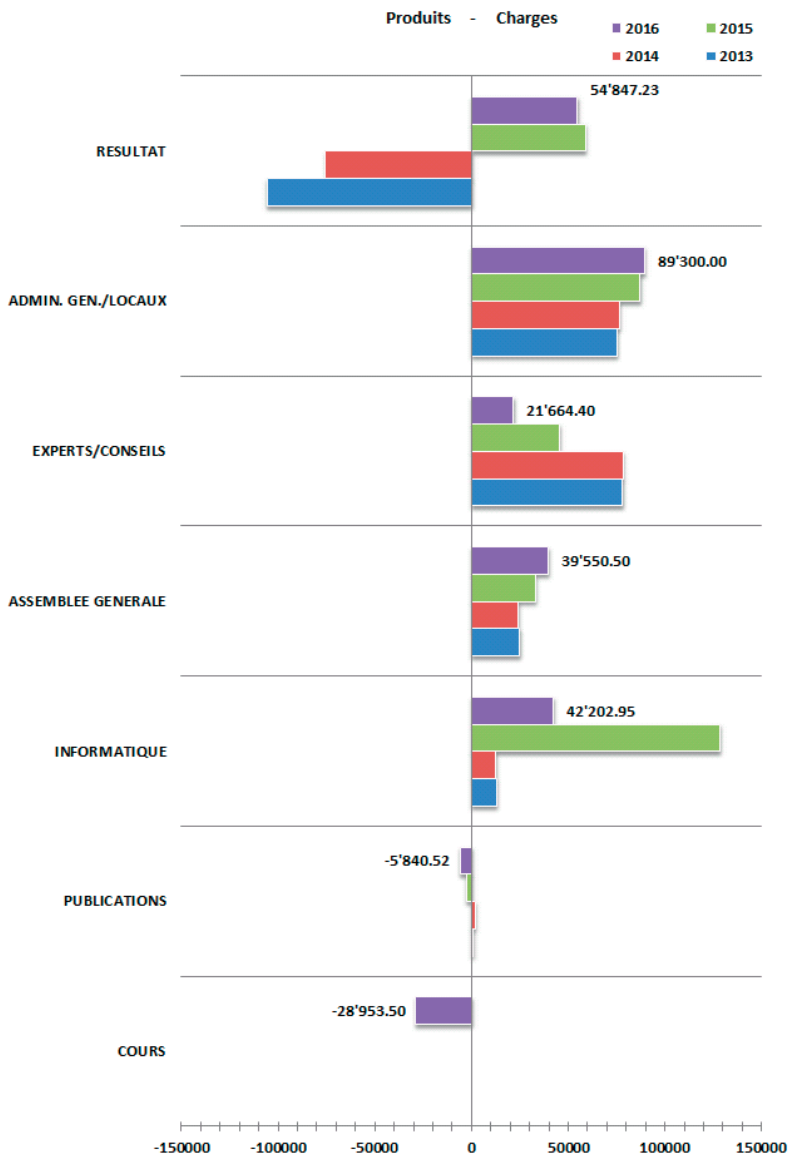
Analyse des charges



% rapport salaires- indemnités - charges sociales / cotisations



ÉVOLUTION DES DÉPENSES / RÉSULTATS 2013-2016



CONSERVER ET ACCROÎTRE L'AUTONOMIE COMMUNALE: UNE PRIORITÉ

L'UCV veille activement à ce que les communes conservent leur marge de manœuvre financière pour exercer leurs compétences. Sous l'angle technique, la mise en place d'un nouveau plan comptable (MCH2) et d'outils de gestion efficaces, comme le plafond d'endettement, sont des solutions concrètes pour y arriver.

TOUJOURS AU FAIT SUR LES ENJEUX DE POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNALES

L'UCV continue d'engager ses moyens pour défendre les communes et préserver leur autonomie selon les enjeux d'actualité: péréquation, sécurité, domaines scolaire et parascolaire, aménagement du territoire, réseaux de soins, mobilité, informatique, etc.

PÉRÉQUATION INTERCOMMUNALE: REFONTE EN PROFONDEUR POUR 2021

Il est nécessaire de penser un nouveau système de solidarité entre les communes, afin de gagner en clarté, stabilité et prévisibilité.

L'UCV poursuit donc sa réflexion pour proposer aux communes et à l'Etat un système péréquatif adapté aux enjeux de demain.

L'UCV AUX CÔTÉS DES COMMUNES POUR LA MAÎTRISE DES DOSSIERS COMPLEXES

L'aménagement du territoire fait partie des thématiques dont la mise en œuvre est difficile. Afin d'aider les communes à maîtriser la complexité de ce domaine, entre autres, l'UCV développera des prestations pour accompagner les municipalités dans la gestion de tels dossiers.

OFFRIR DES PRESTATIONS DE QUALITÉ

L'UCV met un point d'honneur à proposer des soirées d'information et des formations professionnelles aux élus et employés communaux. Comme partenaire de confiance, l'association met également ses compétences financières et juridiques à disposition pour conseiller les communes et les aiguiller dans leurs décisions.

L'UCV DYNAMISE SON FONCTIONNEMENT

L'association souhaite renforcer la représentativité des communes dans ses organes par la révision de ses statuts. Ces adaptations sont nécessaires pour répondre aux défis de demain et servir l'intérêt des communes dans leur diversité.



BILANS AU 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2015

		2016	2015	Variation
	Disponibles			
1000	Caisse	763.05	793.85	-30.80
1010	CCP 10-2641-1	7'635.52	8'819.22	-1'183.70
1020	BCV c/c no 397.495.2	67'714.20	-4'629.75	72'343.95
1021	BCV c/épargne no 587.404.1	98'903.60	298'886.65	-199'983.05
1022	BCV c/garantie loyer no 936.92.99	8'271.30	8'270.40	0.90
	Réalisables			
1100	Débiteurs	3'250.00	225.00	3'025.00
1140 - 47	Autres débiteurs /décomptes	7'751.75	6'037.50	1'714.25
1176	Impôt anticipé à récupérer	0.00	117.89	-117.89
1300	Actifs de régularisation	24'531.20	4'480.86	20'050.34
	Immobilisés			
1500	Mobilier de bureau	7'500.00	5'000.00	2'500.00
1520	Ordinateurs	4'500.00	5'700.00	-1'200.00
		230'820.62	333'701.62	-102'881.00

Passifs

	Exigibles à court et moyen termes			
2000 - 03	Créanciers / Passifs de régularisation	7'619.20	8'638.70	-1'019.50
2004	Décomptes indemnités	1'313.40	27'946.05	-26'632.65
2300	Passifs de régularisation	12'174.10	4'255.72	7'918.38
	Fonds propres			
2900	Fonds de réserve générale	23'700.00	52'000.00	-28'300.00
2915	Fonds de réserve "Actions futures"	80'602.43	80'602.43	0.00
	Capital			
2800	Capital social au 1er janvier	160'258.72		
1590	Résultat de l'exercice	<u>-54'847.23</u>		
		105'411.49		
2100	Capital social au 31 décembre	105'411.49	160'258.72	-54'847.23
		230'820.62	333'701.62	-102'881.00

COMPTES 2016 ET BUDGET 2018

	BUDGET 2018	BUDGET 2017 sans augmentation des cotisations	BUDGET 2017 réactualisé avec les nouvelles cotisations	COMPTES 2016	BUDGET 2016
+ produit, - charge, +/- varie selon les années					
+ Cotisations membres (nouvelle dès 2017)	1 190'000.00	990'000.00	1 170'000.00	976'588.00	999'600.00
+ Cours - résultat final	9'000.00	23'450.00	23'450.00	28'953.50	
+ Recettes diverses	1'900.00	1'650.00	1'650.00	1'602.25	1'500.00
+/- Résultat financier (Produit/charges Intérêts)	-300.00	-150.00	-150.00	-262.19	500.00
+/- Point commune - résultat final	500.00	2'000.00	2'000.00	7'467.52	1'000.00
+ Prél. Fonds de réserve				28'300.00	160'000.00
+ Prél. réserve générale					20'000.00
- Annuaire - résultat final	-1'500.00	-3'000.00	-3'000.00	-1'627.00	Pas de parution
- Salaires / Indemnités / Charges Salaires administration	-913'910.00	-918'960.00	-918'960.00	-895'560.90	-903'530.00
Charges sociales (Admin. -délégués+recapitalisation LPP)	-600'000.00	-596'200.00	-596'200.00	-587'448.05	-581'200.00
Divers personnel (Comptabilité-Formation-Frais adm.)	-16'7810.00	-163'260.00	-163'260.00	-166'081.60	-165'230.00
Comité	-58'000.00	-54'000.00	-54'000.00	-61'158.60	-47'000.00
Conseil	-13'800.00	-37'000.00	-37'000.00	-31'768.50	-39'000.00
Groupe des Villes	-5'300.00	-17'100.00	-17'100.00	-11'493.75	-18'500.00
Groupe des Bourgs et Villages	-8'000.00	-8'300.00	-8'300.00	-4'396.40	-8'500.00
Commissions et Groupes de travail	-36'500.00	-6'800.00	-6'800.00	-7'035.00	-7'600.00
Soirées information	-8'500.00	-36'300.00	-36'300.00	-26'179.00	-36'500.00
Experts/conseils	-27'000.00	-20'000.00	-20'000.00	-5'163.80	
Locaux et parkings	-41'580.00	-37'000.00	-37'000.00	-21'664.40	-66'200.00
Administration générale	-47'600.00	-42'030.00	-42'030.00	-41'580.00	-41'800.00
Assemblées générales - résultat final	-38'500.00	-43'600.00	-43'600.00	-43'416.76	-47'500.00
Publicité et communication	-5'000.00	-29'500.00	-29'500.00	-39'550.50	-26'500.00
Informatique	-28'000.00	-21'500.00	-21'500.00	-4'692.00	-1'800.00
Amortissements	-2'000.00			-42'202.95	-190'600.00
Résultat / perte si négatif (-)	87'310.00	-98'640.00	81'360.00	-54'847.23	-95'330.00

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE COMPTES

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions qui régissent l'Union des Communes Vaudoises, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016, ce 29 mars 2017.

Nous avons eu toutes explications relatives au résultat comptable 2016 et remercions Mme Dind ainsi que Mme Tenthorey pour avoir répondu à nos questions.

La commission a notamment :

- contrôlé les soldes des liquidités (corrélation entre la comptabilité et extraits financiers),
- Effectué un pointage par sondage de quelques éléments comptables

Sur la base de notre examen, nous avons constaté que la comptabilité est conforme aux comptes présentés qui bouclent par une perte de CHF 54'847.23, mise en déduction du capital social s'élevant donc à **CHF 105'411.49** au 31 décembre 2016.

Nous proposons d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité.

En complément, la commission souhaite relever le point suivant :

- L'engagement d'un spécialiste financier a permis de limiter les dépenses liées aux conseils d'experts externes et de développer les prestations (conseils – cours) auprès des communes membres de l'UCV avec satisfaction.

Nous tenons à relever la bonne tenue des comptes.

Etaient présentes pour l'UCV, Madame Wyssa, Présidente, Mme Brigitte Dind, Secrétaire générale, Mme Nicole Tenthorey, comptable que la commission remercie pour leur disponibilité.

Pully, le 29 mars 2017

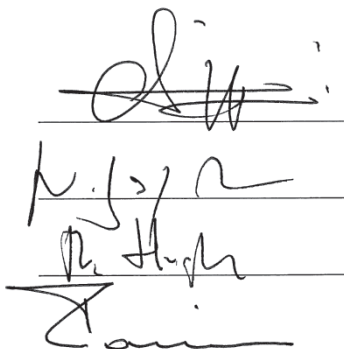
Les contrôleurs :

Commune de Curtilles :
Monsieur Eric BINGGELI, Syndic – **Rapporteur**

Commune de Démoret :
Madame Nathalie BOVEY PASCHE, Syndique

Commune de Denens :
Monsieur Philippe HUGLI, Municipal

Commune de Denges :
Monsieur Francis MONNIN, Syndic
(commune de liaison – exercice 2017)



COMMUNES VÉRIFICATRICES POUR L'EXERCICE 2017

Denges (commune de liaison)

Dizy

Dompierre

Donneloye

COMITÉ

PRÉSIDENTE

Claudine Wyssa
Syndique de Bussigny

VICE-PRÉSIDENTS

Dominique Dafflon
Syndic de Saint-Barthélemy

Grégoire Junod
Syndic de Lausanne

MEMBRES

Julien Cuérel
Syndic de Baulmes

Vincent Jaques
Syndic de Morges

Christelle Luisier-Brodard
Syndique de Payerne

Maurice Mischler
Syndic d'Epalinges

Gustave Muheim
Syndic de Belmont-sur-Lausanne

François Roch
Syndic de Perroy

Jean-Marc Udriot
Syndic de Leysin

Laurent Wehrli
Syndic de Montreux

PRÉSIDENT GROUPE DES VILLES

Jean-Daniel Carrard
Syndic d'Yverdon-les-Bains

PRÉSIDENTE BOURGS & VILLAGES

Christine Chevalley
Syndique de Veytaux

CONSEIL

Présidente : Claudine Wyssa, Syndique de Bussigny

AIGLE

Gretel Ginier	Syndique	Ormont-Dessous
Philippe Grobety	Syndic	Ormont-Dessus
Charly Monnard	Syndic	Rennaz
Isabelle Rime	Municipale	Aigle
Patrick Turrian	Syndic	Ollon

BROYE-VULLY

Guy Delpedro	Syndic	Valbroye
Louis Jaquier	Municipal	Grandcour
Yves Nicolier	Municipal	Avenches
Aliette Rey	Municipale	Lucens
Daniel Ruch	Syndic	Corcelles-le-Jorat

GROS-DE-VAUD

Thierry Amy	Syndic	Cugy
Pascal Favre	Syndic	Etagnières
Véronique Gilliard	Municipale	Montanaire
Philippe Jamain	Syndic	Goumoëns
Grégory Wyss	Syndic	Mex

JURA-NORD VAUDOIS

Stéphane Costantini	Syndic	Vallorbe
Patrick Cotting	Syndic	Le Lieu
Christian Kunze	Syndic	Chavornay
Yves Pellaux	Syndic	Pomy
Alain Portner	Syndic	Onnens

LAUSANNE

Daniel Crot	Syndic	Romanel-sur-Lausanne
Florence Germond	Municipale	Lausanne
Jacques Marchand	Municipal	Le Mont-sur-Lausanne
Louis Savary	Syndic	Cheseaux-sur-Lausanne
Jean-Pierre Sueur	Syndic	Le Mont-sur-Lausanne

LAVAUX-ORON

Suzanne Audino	Syndique	Forel (Lavaux)
René Gilliéron	Syndic	Puidoux
Patrice Guénat	Syndic	Jorat-Mézières
Olivier Sonnay	Municipal	Oron
Chantal Weidmann Yenny	Syndique	Savigny

MORGES

Fabienne Coderey	Syndique	Berolle
José-Manuel Fernandez	Syndic	Etoy
Pierre Lanthemann	Syndic	Romanel-sur-Morges
Georges Rime	Syndic	Cossonay
Bernard Rochat	Syndic	Lavigny

NYON

Monique Bersier	Syndique	Vinzel
Cédric Echenard	Municipal	Rolle
Jacques Mugnier	Syndic	Duillier
Jean-Jacques Nicolet	Municipal	Marchissy
Philippe Parmelin	Syndic	Bursins

QUEST LAUSANNOIS

Georges Cherix	Syndic	Villars-Sainte-Croix
Jean-François Clément	Syndic	Renens
Alain Clerc	Syndic	Saint-Sulpice
Christian Maeder	Syndic	Ecublens
Jean-Pierre Rochat	Syndic	Chavannes-près-Renens

RIVIERA-PAYS D'ENHAUT

Alain Bovay	Syndic	Saint-Légier-La Chiésaz
Claude Cherbuin	Syndic	Jongny
Lionel Girardin	Municipal	Vevey
Jean-Pierre Neff	Syndic	Rossinière
Charles André Ramseier	Syndic	Château-d'Oex

GROUPE DES VILLES

PRÉSIDENT

Jean-Daniel Carrard Yverdon-les-Bains

MEMBRES

Frédéric Borloz Aigle

Jean-François Clément Renens

Jacques-André Conne Lutry

Gérald Cretegny Gland

Alain Gillièron Prilly

Alain Grangier La Tour-de-Peilz

Jean-Pierre Haenni Bourg-en-Lavaux

Vincent Jaques Morges

Grégoire Junod Lausanne

Elina Leimgruber Vevey

Christelle Luisier-Brodard Payerne

Christian Maeder Ecublens

Maurice Mischler Epalinges

Jean-Paul Nicoulin Echallens

Gil Reichen Pully

Stéphane Rezso Crissier

Jean-Pierre Rochat Chavannes-près-Renens

Pierre Rochat Bex

Daniel Rossellat Nyon

Jean-Pierre Sueur Le Mont-sur-Lausanne

Patrick Turrian Ollon

Laurent Wehrli Montreux

Claudine Wyssa Bussigny

GRUPE DES BOURGS & VILLAGES

Présidente : Christine Chevalley, Syndique de Veytaux

AIGLE	Pierre-Alain Karlen Syndic	Noville
BROYE-VULLY	Jean-Daniel Blaser Syndic Blaise Clerc Syndic	Bussy-sur-Moudon Vully-Les-Lacs
GROS-DE-VAUD	Monique Hofstetter Syndique Jean-François Thuillard Syndic	Penthéréaz Froideville
JURA-NORD VAUDOIS	Frédéric R. Rohner Syndic Claude Roulet Syndic	Montagny-près-Yverdon Mauborget
LAUSANNE	Etienne Fleury Municipal	Cheseaux-sur-Lausanne
LAVAUX-ORON	Jean-Claude Serex Syndic	Maracon
MORGES	Laurence Cretegny Syndique Michel Dubois Syndic	Bussy-Chardonney Saint-Oyens
NYON	Frédéric Mani Syndic	Dully
OUEST LAUSANNOIS	Georges Cherix Syndic	Villars-Sainte-Croix
RIVIERA-PAYS D'ENHAUT	Christine Chevalley Syndique	Veytaux

SECRETARIAT GÉNÉRAL

SECRETÉAIRE GÉNÉRALE

Brigitte Dind
021 557 82 32
brigitte.dind@ucv.ch

CONSEILLER EN STRAGÉGIE ET GESTION FINANCIÈRES PUBLIQUES

Gianni Saitta
021 557 81 37
gianni.saitta@ucv.ch

JURISTES

Isabelle del Rizzo
Isabelle Gattlen
021 557 81 38
juristes@ucv.ch

COLLABORATRICE AU SECRETARIAT GÉNÉRAL

Catherine Losey
021 557 81 34
catherine.losey@ucv.ch

WEBMASTER

Valérie Moreno
021 557 81 33
valerie.moreno@ucv.ch

CHARGÉE DE COMMUNICATION

Chloé Wiss
021 557 81 35
chloe.wiss@ucv.ch

COMPTABLE

Nicole Tenthorey
021 557 81 36
nicole.tenthorey@ucv.ch

JOURNÉE DES COMMUNES VAUDOISES 2018



BAVOIS

9 juin 2018

L'ACTUALITÉ EN LIEN AVEC LES COMMUNES

Sur les thématiques publiques, les détails des consultations ou encore l'agenda des événements.

Au fait sur
www.ucv.ch

RESTEZ INFORMÉS

Avec notre lettre d'information UCV-Info, le journal Point COMMUNE ! et notre site Internet.

Aussi sur
www.ucv.ch/communication



ANNUAIRE DES COMMUNES VAUDOISES ET INSTITUTIONS

Toutes les informations sur les communes et municipalités.

Disponible sur
www.ucv.ch/annuaire

SOIRÉES D'INFORMATION

Au cœur des problématiques communales, venez échanger avec des spécialistes !

Rendez-vous sur
www.ucv.ch/soireesdinformation

CONSEILS



Des questions juridiques ou financières en relation avec votre commune ? Nos spécialistes y répondent.

Prendre la bonne décision sur
www.ucv.ch/conseilsjuridiques
www.ucv.ch/conseilsfinanciers

FORMATIONS



De nombreux cours pour maîtriser chaque domaine de la gestion communale.

Détails et inscriptions sur
www.ucv.ch/formations



UCV.CH